

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 MARS 2022

PRÉSENTS : Mmes et Mrs Patricia MOMPER - Maire - Jean-Claude FELD - Kathie JUNG - Jean-Pierre LESER - Félicia TRIBOUT - Adjointes - Guy ALBRECH - Virginie FELD - Denis HESSE - Alfred KELLER - Frédéric LEDIG - Michèle SARTORIUS –

PROCURATIONS : Mmes Aurore HOLZER - Perrine MEGEL - Mrs Olivier HAAG - Julien PYTKIEWICZ



1. COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 22 FEVRIER 2022

Le compte-rendu de la séance du 22 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

2 : PRESIDENCE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit M. Jean Claude FELD, Président de séance pour la délibération concernant :
le Compte Administratif 2021

3 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Sous la présidence de M. Jean-Claude FELD, adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

* <u>Dépenses</u> :	581 732.18 €
* <u>Recettes</u> :	723 426.79 €

Excédent de clôture : 141 694.61 €

Investissement

		Restes à réaliser
* <u>Dépenses</u> :	622 401.73 €	169 460 €
* <u>Recettes</u> :	701 243.09 €	149 470 €

Excédent de clôture : 78 841.36 €

RESULTAT : Excédent : + 220 535.97 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal approuve à 10 voix pour, 3 abstentions, le compte administratif 2021.

4. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2021,

☒ constate que ce compte fait apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de **141 694.61 €**

☒ constate que la section d'investissement enregistre un excédent cumulé d'exécution de **78 841.36 €**

☒ vu l'état des Restes à Réaliser : **169 460 €** en dépenses et **149 470 €** en recettes d'investissement,

☒ décide d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé à hauteur de **141 694.61 €uros** (compte 1068), Budget 2022.

L'excédent cumulé de la section d'Investissement (**78 841.36 €**) sera repris en report à nouveau créditeur de la section d'investissement (compte 001).

Résultat du vote : 12 voix pour, 3 abstentions

5 : COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal,

☞ après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer,

☞ après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

- ☞ après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 - ☞ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire du budget de l'exercice de la Commune,
 - ☞ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - ☞ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare, à 12 voix pour, 3 abstentions, que le compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

6 : TAXES LOCALES 2022 – TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2021 :

 Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.79 %

 Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.29 %

et propose le maintien de ces taux pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022,

les taux des taxes directes locales pour l'année 2022, restent donc à :

 27,79 % pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties

 37.29 % pour la Taxe foncière sur les propriétés non bâties

Résultat du vote : 12 voix Pour et 3 Abstentions

7. MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

Mme le Maire expose aux conseillers que le tarif appliqué, par délibération du 23 janvier 2021, pour une aide matérielle aux particuliers et aux communes voisines n'est plus adapté à la situation actuelle.

En effet, le tracteur est vieillissant et demande plus de réparations, le coût du gaz-oil a fortement augmenté et se pose la prise en charge des réparations en cas de problème.

Compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Fixe la mise à disposition d'un agent communal à 75 € l'heure, pour l'année 2022,
- Les consommables (sel de déneigement, ...) seront facturés en sus
- Une revalorisation sera appliquée automatiquement les années futures en fonction de l'évolution de la grille indiciaire du personnel communal
- Le prêt ne pourra se faire que sur la commune de Hundling
- Annule la délibération du 23 janvier 2021

 Résultat du vote : 12 voix pour, 3 abstentions

8. Adhésion au groupement de commandes proposé par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences : AVALOIRS

Considérant l'intérêt commun de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et de ses communes membres pour engager une consultation groupée relative à l'entretien et le curage des avaloirs, caniveaux et grilles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, :

- D'adhérer au groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et de ses communes membres intéressées, en vue de la passation d'un accord-cadre relatif à l'entretien et le curage des avaloirs, caniveaux et grilles,
- De désigner la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences comme coordonnateur du groupement,
- De prévoir que la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement, ainsi que toutes pièces ou documents se rapportant à cette affaire.

9. DIVERS

- **Gestion du chauffage Gymnase**
Vu le coût du gaz et les frais de fonctionnement du Gymnase, le système de chauffage gaz sera coupé du 1^{er} avril au 30 septembre.
- **Repas des anciens 2022**
Vu la reprise des cas COVID et la faible participation enregistrée, le repas offert par la commune aux personnes âgées de 70 ans et plus, initialement prévu ce dimanche 3 avril est annulé et reporté au dimanche 16 octobre prochain (13 voix pour, 2 abstentions).
- **UKRAINE**
 - **Opérations dons** : Madame le Maire remercie les membres du conseil pour leur participation à la gestion des dons. Elle remercie les généreux donateurs de palettes. Elle rappelle que les communes de Willerwald, Grosbliederstroff, Lixing les Rouhling et Nousseviller St Nabor se sont associées à cet envoi. 15 palettes sont parties par camion, mis à disposition gratuitement, en direction de Metz pour être acheminées sur l'Ukraine.

- **Accueil de réfugiés** : La commune a mis en place une fiche d'inscription pour les volontaires souhaitant héberger des réfugiés. 4 demandes sont parties en Préfecture. Le dossier est en cours directement avec les familles qui se sont enregistrées.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été soumis aux conseillers.

MOMPER Patricia	
FELD Jean-Claude	
JUNG Kathie	
LESER Jean-Pierre	
TRIBOUT Félicia	
ALBRECH Guy	
FELD Virginie	
HAAG Olivier	
HESSE Denis	
HOLZER Aurore	
KELLER Alfred	
LEDIG Frédéric	
MEGEL Perrine	
PYTKIEWICZ Julien	
SARTORIUS Michèle	